



Mieux comprendre
la finance

Diversifier son épargne

Diversifier son épargne est souvent nécessaire. Ce qui suppose d'une part de connaître ses besoins actuels et futurs, et d'autre part son appétence aux risques encourus. Cette diversification repose sur son cycle de vie, sur la nature des produits, et sur la confiance accordée aux différents établissements financiers.

Pourquoi diversifier son épargne ?

Pour construire, amplifier et conserver votre épargne, vous pouvez recourir à une multitude de produits. Le meilleur produit est celui qui correspond à vos besoins. Mais vos besoins sont multiples. Il n'y a donc pas de réponse unique. Le panachage de plusieurs produits sera d'autant plus nécessaire qu'il convient de diversifier les risques pris, dans la mesure où les produits financiers ne réagissent pas de la même manière aux aléas économiques. Selon le célèbre dicton, « il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Le panachage des produits est en outre évolutif dans le temps. Vous devrez revoir périodiquement votre conseiller pour faire le point afin d'optimiser le couple produits(s) proposé(s) / besoins.

Diversifier son épargne suppose une répartition de ses avoirs existants et à venir en fonction de multiples paramètres. Le plus important d'entre eux consiste à se connaître psychologiquement. Il serait illusoire de rechercher une valorisation trop importante de son épargne si l'on ne veut prendre aucun risque. Votre aversion au risque sera d'autant plus forte que vos connaissances et votre expérience financière sont faibles.

Diversifier les degrés de risques

Le rendement d'un placement est toujours proportionnel à la prise de risque. Vous aurez schématiquement le choix, en allant du placement le moins risqué au plus risqué, entre : l'épargne réglementée qui aujourd'hui ne rapporte presque plus rien (livret A, LDDS, CEL, PEL, livrets bancaires, comptes à terme), les produits de taux (obligations, OPC obligataires, produits d'assurance-vie en fonds euros), les produits actions (actions en direct, OPC actions, produits d'assurance-vie en unités de compte, PEA). A côté de ces placements, l'immobilier peut être à moyen/long terme moins risqué que les produits actions mais sa liquidité peut s'avérer moindre en certaines circonstances.

Au sein de chacune de ces grandes classes d'actifs, il conviendra aussi de répartir les risques. Ainsi, pour les actions on peut distinguer : la zone géographique d'activité d'une société, son secteur d'activité....

Diversifier en ayant recours à des placements qui réagissent différemment aux aléas économiques

Tous les placements n'évoluent pas de la même façon en fonction de la situation économique et financière :

- Les produits réglementés sont pilotés par le gouvernement notamment en fonction des taux d'intérêt à court terme et de l'inflation observée ;
- Les produits de taux moyen/long terme dépendent de l'inflation et de la croissance anticipées par les opérateurs financiers ;
- Les produits actions dépendent des produits de taux (une baisse des taux les rendra plus attractifs) et des bénéfices que les sociétés sont en mesure de distribuer (dividendes) ou capitaliser notamment pour réaliser à terme des autofinancements ;
- L'immobilier dépendra entre autres de la capacité des ménages à investir ou à financer des loyers.

Diversifier son épargne selon son cycle de vie

Il convient d'abord de constituer une épargne de précaution pour faire face aux problèmes pouvant surgir. Progressivement, une épargne de « taux » pourra être également mise en place pour doper la performance globale de son patrimoine.

L'âge plus mûr étant atteint, il conviendra de valoriser son patrimoine de manière significative au moyen de produits plus risqués. A ce stade, les produits actions détenus en direct ou au sein d'une enveloppe fiscale (PEA, contrat d'assurance-vie, par exemple) sont tout à fait recommandés.

Par la suite, l'épargnant avisé devra veiller à neutraliser une partie du risque pris lors de « l'âge mûr » en se désensibilisant aux produits les plus volatils.

Notons que tout au long du cycle de vie, les épargnants devront avant tout acquérir leur habitation principale pour bénéficier d'un toit notamment à la retraite où leurs revenus diminueront de manière significative.

Diversifier ses risques selon l'organisme gestionnaire

En cas de faillite d'une banque, chaque compte bancaire est garanti à hauteur d'un montant maximum de 100 000 euros par épargnant y compris au sein d'un même foyer fiscal. Tout comme les comptes bancaires, les contrats d'assurance-vie font également l'objet d'une garantie des dépôts. Le montant maximal de cette garantie est fixé à 70 000 euros.

Comme dans d'autres domaines, il est donc recommandé de ne pas placer tous ses avoirs dans la même institution financière pour bénéficier d'un maximum de garanties (ce qui n'empêche pas d'avoir une confiance plus affirmée en faveur de l'une d'entre elles).